

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer les arrérages, autrement ils seront censés continuer d'autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue La Montagne, Basse-Ville.

LE CANADIEN.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 3s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant. Douze lignes et au-dessous 3s. et 3 deniers courant pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!

MÉLANGES.

DE L'HYDROPHOBIE ET DES MOYENS D'EN PRÉVENIR LE DÉVELOPPEMENT. (Continué du N° 86.)

Grâce au ciel, on peut espérer aujourd'hui de guérir ou plutôt d'empêcher le développement de cette terrible maladie, qui, au dire de tous les médecins qui ont eu occasion de la soigner, a constamment résisté à l'emploi de leurs remèdes. Tout récemment, un savant praticien français, le docteur Coster, a décomposé le virus syphilitique, rabique et celui des venins, par l'emploi des chlorures. Les expériences du docteur Coster sur le virus rabique ont été trop nombreuses pour être tout-à-fait concluantes; mais elles se fortifient de celles qu'il a faites avec le plus heureux succès sur les venins, et principalement sur le virus syphilitique. Aussi allons-nous présenter un résumé sommaire de l'ensemble de ses diverses expériences.

On sait que la chlore détruit les couleurs végétales, et qu'il désinfecte les matières animales et végétales en putréfaction. La médecine légale retire tous les jours de grands avantages de la première des ces propriétés, par décolorer les liquides qui recèlent les poisons. Guyton de Morveau a appliqué les fumigations de chlore à la désinfection de l'air, et un pharmacien français, M. Labarraque, a trouvé, dans les chlorures de chlore et de soude, le moyen de détruire instantanément la puanteur de tous les corps organiques en putréfaction. Tous les jours on fait de cette découverte de nouvelles applications. Les chlorures ne servent pas seulement à désinfecter les boyauderies, les cadavres dans les amphithéâtres ou dans les exhumations, les fosses d'aisance avant d'y faire descendre le vidangeur; on les emploie encore pour faire des lotions sur les bâtiments ayant à bord des maladies contagieuses, dans les hôpitaux où règnent des typhus, des épidémies de petite-vérole, de rougeole, etc.

On ne s'est pas borné à ces applications; le docteur Coster s'est demandé si le chlore, gazeux, et surtout le chlore à l'état de gaz naissant, tel qu'il est fourni par le chlorure de soude ou de chaux, ne pourrait pas être employé avec succès pour décomposer les virus contagieux et les venins, et s'il ne pourrait pas devenir, par conséquent, un moyen de prévenir les accidents produits par l'inoculation de ces virus ou de venins des animaux. On sait que la propriété désinfectante du chlore dépend de son affinité pour l'hydrogène, affinité telle, qu'il l'enlève à presque tous les corps qui se combinent avec lui. Or, quelle que soit la nature du virus et des venins, ce sont des produits organiques dans lesquels l'hydrogène entre toujours comme un des éléments constitutifs, les autres étant l'oxygène, le carbone, et de plus, si ce sont des matières animales, l'azote. D'un autre côté, quelles que soient les proportions de ces divers éléments, la nature et les propriétés du composé doivent changer par la soustraction partielle ou totale d'un seul d'entre eux; d'où il résulte que le chlore, enlevant une partie de leur hydrogène aux virus et aux venins, leur composition et conséquemment leurs propriétés se trouvent changées.

M. Coster n'a pu se livrer qu'à une seule expérience, à cause de la difficulté de se procurer des animaux enragés. La voici: Un chien mordu par un autre chien soupçonné d'être enragé, fut tenu enfermé en attendant le résultat. Des symptômes d'hydrophobie survinrent effectivement: sa bave fut inoculée en cinq ou six places chez deux chiens bien portants; ils furent en outre mordus en plusieurs endroits par celui qui était hydrophobe. Six heures après l'inoculation toutes les plaies de l'un des chiens furent lavées avec du chlorure de soude, dissous dans moitié son volume d'eau; cette solution fut injectée jusqu'au fond des morsures avec une seringue; l'autre chien fut lavé et injecté comme le précédent, mais seulement avec de l'eau pure. Au bout de trente-sept jours, des accidents d'hydrophobie se déclarèrent chez le dernier de ces animaux, aucun accident ne s'est manifesté chez celui qui avait été soumis à l'action du chlore.

Quoi qu'il en soit, et malgré la contre-épreuve, on ne doit pas se presser de conclure, M. Coster pense qu'on peut raisonnablement regarder les lotions chlorurées, pour les plaies faites par les animaux enragés, comme préférables à tous les autres moyens, à cause de l'action bien connue du chlore sur les virus; 2° parce que M. Clusel et après lui M. Brognietti, ont publié des observations qui tendent à confirmer l'utilité du chlore dans le cas dont il est ici question; or, si le chlore a été reconnu utile par ces auteurs, son efficacité à l'état de gaz naissant est bien moins contestable.

Lorsque le cas se présenterait de faire l'application de ce moyen à l'homme, M. Coster conseille, et, selon nous, avec raison, d'employer le chlorure pur ou concentré, non que son efficacité fût douteuse, lors même qu'il serait allongé de deux ou trois fois son volume d'eau, mais c'est un supplément de précaution facile et qu'il ne faut pas négliger.

VENIN DE LA VIPÈRE.—Plusieurs expériences ont été faites: l'inoculation répétée souvent et sur plusieurs points, a été suivie de lotions et d'injections chlorurées, mélange par parties égales d'eau et de chlorure; aucun accident n'est survenu. M. Coster conseille de ne jamais oublier la ligature, pour empêcher l'absorption du venin, que le chlorure ne pourrait alors atteindre. Dans le plus grand nombre des cas, on devra aussi débrider la plaie, afin de faire arriver le liquide jusqu'au fond. L'auteur du mémoire ne met pas en doute la possibilité d'étendre l'application de ce traitement à tous les insectes et autres animaux venimeux.

M. Coster tire encore de ses expériences et de ses observations sur les animaux enragés et venimeux, une conclusion pratique de police médicale. Il voudrait que l'autorité fit établir des dépôts de chlorure de chaux ou de soude dans chaque commune et dans toute l'étendue du royaume ainsi que dans les auberges qui se trouvent sur les routes, afin que l'on eût toujours sous la main un secours qui deviendrait inutile, s'il fallait l'attendre d'un endroit trop éloigné.

Nous ne devons pas oublier de dire que l'auteur conseille très-positivement, malgré la confiance qu'il accorde au chlore, de n'omettre ni le débridement, ni la cautérisation, ni aucun des autres moyens propres à prévenir les effets du virus rabique et des venins, jusqu'à ce que l'évidence ait mis hors de toute espèce de doute l'efficacité préservatrice du chlore. Au surplus en ce qui concerne le virus rabique, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir; car il est à notre connaissance que plusieurs médecins très-éclairés se disposent à faire, dans leur pratique, l'essai du chlore, sur les hydrophobes qu'ils pourront avoir occasion de soigner. (Lit. Gaz.)

ANGLAIS ET FRANÇAIS.

A M. LE PRINCE DE BENEVENT, Ambassadeur de France à Londres.

Je me propose de traiter du caractère de mes compatriotes; car l'orsqu'un diplomate tel que Votre Excellence est au milieu d'eux, il est bon de leur mettre sur leurs gardes. J'essaierai de leur dire les causes qui ont gravé certaines empreintes sur le caractère national, croyant que la connaissance de soi-même est une meilleure précaution que la défiance contre l'habileté d'un ennemi. Je dédie cette partie de mon livre à Votre Excellence, d'après le même principe qui inspira le Scythe quand il offrit à Darius une souris, un oiseau, un poisson et un paquet de fleches: c'était à la fois le symbole de sa nation et une leçon pour les Perses. Je rassemble moi aussi mes symboles nationaux, et je les offre au représentant de ce grand peuple avec lequel pendant huit siècles nous avons fait tant de guerres, occasionnées par de petites méprises. Peut-être si les symboles avaient été expliqués un peu plus tôt, une souris et un poisson auraient pu nous rendre plus sages. Une querelle politique neuf fois sur dix, n'est que le résultat d'un malentendu.

J'ai une autre raison pour m'adresser au prince Talleyrand: ce n'est pas la première fois qu'il vient parmi nous. De grands événements ont eu lieu sur la face du monde entre sa première visite et la dernière. Les changements qui pendant ce vaste intervalle ont produit tant de convulsions politiques commencent par des révolutions dans le caractère des nations; car tout changement de constitution naît de quelque changement dans le peuple. Les Anglais d'aujourd'hui ne sont plus les Anglais d'il y a vingt ans. A qui puis-je mieux dédier mes observations sur les causes qui ont influé sur notre caractère national, qu'à l'homme qui devine du premier coup d'œil un caractère? L'idée que je place au-dessus de mon témoignage un juge si pénétrant me rendra doublement scrupuleux pour être exact, et si ma présomption d'en appeler à un pareil arbitre m'accuse, j'en conviens, de témérité, c'est aussi une preuve de ma franchise et une garantie de ma circonspection.

Je me souviens d'avoir lu dans un auteur ancien qu'il y avait en Afrique une certaine contrée remarquable par un phénomène effrayant: "Dans ce climat l'air semblait rempli de figures gigantesques, de monstres étranges et horribles à voir, qui se combattaient (ou se poursuivaient) les uns les autres. Ces apparitions étaient un peu alarmantes pour des étrangers, mais les habitants les regardaient avec la plus complète indifférence." Cette histoire n'est-elle pas un emblème des préjugés nationaux? Les monstres qui épouvantaient l'étranger nous semblent à nous choses ordinaires; nous n'avons aucune sensation qui nous avertisse du changement d'atmosphère, et ce qui est merveilleux aux yeux des autres est pour nous un lieu commun. Cependant si l'habitant indigène est inattentif, Votre Excellence conviendra que l'étranger est crédule, et si quelquefois l'un ne remarque pas les monstres, quelquefois aussi l'autre les invente. Votre Excellence se rappellera l'histoire du jésuite français qui s'étonna de trouver le métier de prêtre en Chine; l'homme qui l'exerçait au nom de la Vierge regardait comme une énorme impuden-

ce de l'exercer au nom de Fo! C'est dans le même esprit qu'une Anglaise, voyageant en Amérique, se plaint de l'impolitesse américaine, et qu'un prince allemand affecte une horreur républicaine contre l'aristocratie anglaise.

Son Excellence le prince de Talleyrand sait mieux que tout le corps des diplomates combien est peu de chose la différence d'homme à homme: la stature et les membres ne varient guère; toute la distinction vient du costume. Les voyageurs généralement n'analysent pas assez les nouveautés qui les frappent, et ils proclament souvent comme une différence dans les divers caractères des peuples ce qui n'en est une que dans leurs manières. Un des plus vieux exemples du préjugé national se trouve dans Hérodote. Les Grecs, qui avaient coutume de brûler leur parents, s'indignèrent au plus haut degré contre la barbarie des Callates qui avaient coutume de les manger. Le roi de Perse manda les Callates devant lui en présence des Grecs: "Vous mangez vos pères et vos mères!—Excellent usage!—Mais, voyons, pour quelle somme voulez-vous consentir à les brûler?" Les Callates furent très-scandalisés de la question. Brûler leurs parents! Ils poussèrent un cri d'horreur à cette proposition inhumaine. Les Grecs et les Callates éprouvaient l'affliction filiale à un égal degré; mais l'homme qui dinait de son père aurait regardé comme le comble de l'atrocité d'en faire un feu de joie.

Les passions sont universellement les mêmes; mais leur expression est universellement variable. Votre Excellence conviendra que les Français et les Anglais sont les uns et les autres excessivement vains de leur pays. Voilà leur ressemblance; cependant s'il est une distinction plus tranchée qu'une autre entre les deux nations, c'est dans leur manière de manifester cette vanité. La vanité du Français (je l'ai lu quelque part) est d'appartenir à une si grande patrie; la vanité de l'Anglais, à penser qu'une si grande patrie lui appartient. La source de toutes nos façons de penser, comme de toutes nos lois, est dans le sentiment de la propriété. C'est une femme, que vous n'outragez pas; c'est mon pays, que vous n'insultez pas; et par une sorte d'appropriation ultra-montaine, c'est mon Dieu, que vous ne blasphémerez pas! Nous pouvons observer les formes différentes de la vanité nationale dans l'habitant des deux pays, en comparant les éloges que le Français prodigue à la France, avec le découragement ironique qui perce dans le langage de l'Anglais parlant de l'Angleterre.

Il y a quelques mois, je fis un court voyage à Paris; j'y rencontrai un marquis de l'opinion bourgeoise; il m'entretenait de la situation actuelle de Paris: c'était avec les larmes aux yeux. Je crus devoir par politesse sympathiser avec lui et être de son avis. Ma complaisance lui déplut, il essaya ses larmes de l'air d'un homme qui commence à s'offencer. "Toujours, monsieur, ne dit-il, nos édifices publics sont superbes!—Assurément, répondis-je.—Nous avons fait de grands pas en civilisation.—Sans contredit.—Nos écrivains sont les premiers écrivains du monde." Je le laissai dire. "Enfin, quel diable de climat vous avez en comparaison du nôtre!"

Je retournai en Angleterre avec un Français qui était venu vingt ans auparavant, et qui était enchanté des embellissements de Londres. Je le présentai à un de nos patriotes. "Quelle superbe rue est Regent-Street!" s'écria le Français.—"Bah! monsieur, des lattes et du plâtre, répondit le patriote.—Je voudrais bien entendre les débats de vos chambres, dit le Français.—Cela n'en vaut pas la peine, murmura le patriote.—Je me ferais un honneur de connaître vos hommes politiques.—De vrais comédiens! je vous assure... Rien de grand aujourd'hui.—En vérité, vous me surprenez; mais, du moins, je verrais vos écrivains et vos savans.—Récemment, monsieur, répondit le patriote très-gravement, je ne crois pas que nous en ayons aucun." Le poli Français fut un moment interloqué; mais se remettant: "Ah! dit-il en prenant du tabac, vous êtes une très-grande nation!—Oh! pour cela, c'est vrai, dit l'Anglais en se redressant."

L'Anglais est donc vain de son pays! Pourquoi? à cause des édifices publics; il n'y en a jamais. De ses lois? il ne cesse d'en mal parler. De ses hommes politiques? ce sont des charlatans. De ses écrivains? Il est vain de son pays, pour une excellente raison: SON PAYS L'A PROMIS, LUI!—(à continuer)

MONTREAL.

(De la Minerve du 21 Novembre.)

—La cause de Mmc. Denkin vint la dernière, M. McDonnell occupa près Mlle. Bourne, M. Rodier pour la Défenderesse. Après que M. McDonnell eut exposé les faits M. Rodier admit l'engagement de Mlle. Williams, qu'elle avait traité de mariage. Il cita plusieurs autorités du Répertoire de Juris-prudence, de Pothier &c. pour prouver la nullité et l'immoralité de la clause de l'engagement qui disait que Mlle. Williams, mineure, ne contracterait point mariage pendant le tems de son apprentissage. Il dit qu'elle était émancipée par son mariage, et soutint qu'elle était aussi libre et à l'abri de l'atteinte des lois qu'un jeune homme de 18 ans que son père aurait engagé pour 5 ans; parvenu à l'âge de 21 ans, il n'était pas obligé de servir pendant les deux autres années. Après avoir cité un précédent à l'appui de ses prétentions, il demanda aussi quel était le but de Mlle. Bourne en poursuivant Mme. Denkin; M. McDonnell ayant répondu qu'elle voulait que Mme. Denkin finit son tems, M. Rodier demanda qui serait son protecteur chez Mlle. Bourne?

Avant que M. Rodier fut entré en défense M. Macnider dit qu'il aimerait mieux voir le juge en chef à sa place pour entendre et juger une cause aussi importante. M. Rodier lui répondit qu'il ne pouvait s'empêcher de partager les sentiments qu'il venait d'énoncer, mais que le choix des Juges de Paix ne dépendait point du peuple, ce dernier était obligé de se contenter de ceux qu'on lui donnait. Cette cause fut aussi prise en délibéré. On s'attend que le jugement sera prononcé mardi prochain.

—Election de Rouville.—Un correspondant de Ste. Marie nous donne les détails suivants sur la fin de cette élection terminée Mardi, le 19: Notre élection est enfin terminée, après 18 jours de Poll. Il est à regretter que quelques circonstances inattendues et le mauvais état des chemins n'aient pas permis à M. Bardy de continuer la lutte. Mardi matin, le poll s'ouvrit vers 10 heures, et comme il s'écoula une heure sans qu'il se présentât une voix pour M. Bardy qui était dans la minorité, M. Careau qui se trouvait la veille avec une majorité de 16 voix demanda la clôture du poll. M. Bardy s'adressa alors aux électeurs.

Ainsi s'est terminée cette élection qui a été vivement contestée de part et d'autre. Quelques instans après la clôture du poll, un parti considérable de voteurs arriva pour voter en faveur de M. Bardy, en nombre suffisant pour lui assurer une majorité considérable. Nous n'avons pas été peu surpris de voir les feuilles bureaucratiques faire de cette élection un affaire de parti, tandis qu'il ne s'agit que d'intérêts de localité, les deux candidats professant les mêmes principes politiques, sur les grandes questions elles ont tenu le même langage lors de l'élection précédente, mais la conduite indélépendante de feu M. Rainville donna un sévère démenti à leurs assertions, et on a toute raison de croire que M. Careau marchera sur les traces de son prédécesseur.

Ste. Marie, 20 Nov. Evén. du Poll à sa clôture: Mr. Careau - - - - - 1167 Dr. Bardy - - - - - 1151 - 16 Nombre de voix - - - - - 2318 D'APRÈS le dernier recensement le Comité de Rouville n'aurait que 1990 propriétaires. —Phénomène météorologique.—Mercredi, le 13 du courant, entre 4 et 5 heures du matin, dans les paroisses de Vaudreuil, Rigaud et l'Isle Perrot, le ciel a paru couvert d'étoiles tombantes qui ressemblaient à une pluie de feu; il en tomba une grande quantité et il faisait presque aussi clair qu'en plein jour. Le même phénomène s'est fait observer le même jour, et en même tems, à New-York, Philadelphie, Baltimore, dans quelques villes du Connecticut et ailleurs. Les journaux Américains en donnent de longues descriptions. Dans un endroit un Monsieur a été réveillé par une boule lumineuse qui est venue frapper sur sa fenêtre. Ce spectacle a alarmé un grand nombre de personnes.

—QUELQUES jeunes gens au nombre d'environ 40, ont voulu lundi charivarisier un de nos concitoyens à l'occasion de son mariage. Quoique les choses se soient passées assez tranquillement, ainsi qu'on nous l'a rapporté, nous devons hautement désapprouver cette conduite. Ceux qui ont voulu se procurer cet amusement coupable doivent regretter l'insulte faite à un de leurs meilleurs amis; et nous espérons qu'ils ne s'exposeront plus à troubler la paix publique.

—Le tems a été extrêmement froid depuis quelques jours, le thermomètre a marqué 19 au-dessous de zéro, et la navigation du fleuve sera bientôt interrompue. Plusieurs bateaux à vapeur sont partis de ce port hier et aujourd'hui pour leur dernier voyage. Il est tombé un peu de neige, mais pas assez pour se servir des voitures d'hiver.

RAFFLE.

ON rafflera LUNDI soir, 9e Décembre prochain, chez M. Henry Proudly, Hotel St. Lawrence, Basse-Ville de Québec, par quatre vingt dix souscripteurs à vingt chellins chaque, 2 excellents chevaux de travail, 2 sets harnais et deux juments poulainières évaluées à 290 courant. Le plus haut billet aura le plus beau cheval, le deuxième le second cheval, le troisième les 2 sets de harnais, le second bas aura la jument brune avec poulain, le second la jument Chesnut, aussi avec poulain. Les noms des souscripteurs doivent être entrés à l'Hotel du St. Laurent. Québec, 22 Novembre, 1833.



QUEBEC :

LUNDI, 25 NOVEMBRE, 1833.

La malle de New-York de samedi nous fournit des nouvelles de Londres d'un jour plus tard, lesquelles confirment la nouvelle de la mort du roi d'Espagne et des événements qui l'ont suivis; et des nouvelles de Lisbonne du 13 octobre: (les nouvelles précédentes n'allaient que jusqu'au 24 septembre.) A cette date Don Miguel était encore devant Lisbonne. Le 13 les troupes de Don Pedro firent une sortie; mais le vaisseau qui apporte ces nouvelles partit avant qu'on en eût appris le succès. La désertion continuait dans l'armée de Don Miguel; les provisions étaient rares à Lisbonne. Le capitaine n'a pu rien apprendre au sujet de Bourmont.

La malle de ce matin n'apporte rien de nouveau. Elle est arrivée aujourd'hui à bonne heure, d'où l'on peut conclure que les chemins d'hiver sont faits entre cette ville et Montréal.

La malle d'Halifax arrivée ce matin a apporté des dépêches à son Excellence le Gouverneur-en-Chef. Elles doivent être importantes si le gouvernement impérial s'est occupé de tous les sujets qui lui ont été soumis: le conseil législatif électif; la compagnie des terres; le rejet du bill de subsides par le conseil législatif; le refus d'émaner un writ pour l'élection d'un membre en remplacement de l'honorable M. Mondlet; le département de la poste, &c. &c. &c. et les bills réservés.

Il vient de paraître à New-York, sous la direction de M. Hoskins, maître consommé, dit-on, en fait de littérature française, une publication littéraire, sous le titre de la "Revue Française." L'objet de cette revue est de reproduire des morceaux choisis de toutes les littératures de l'Europe, écrits en Français, ou traduits dans cette langue. L'abonnement est de 5 piastres par année. Il va être incontinent nommé des agents dans toutes les principales villes de ce continent.

Le bruit court que les officiers publics vont être payés, mais d'après le bill passé par la Chambre d'Assemblée. Il n'a encore rien transpiré de certain.

Le projet de demander la conversion de l'Hôpital de Marine, en une Maison d'Industrie ou pénitencière, quoiqu'encore en embryon, mérite d'attirer l'attention des Journalistes de cette ville, non pas pour lancer contre des citoyens irréprochables des insinuations perfides, et des imputations calomnieuses indirectes, qui tout en laissant les accusés en butte et sans défense aux traits du calomniateur, mettent celui-ci à l'abri de toute responsabilité: Non, nous laisserons cette tâche honorable à ceux qui préchent la modération, la justice et l'honnêteté dans les œuvres de la presse; nous examinerons simplement ce qu'un pareil projet peut avoir d'utile pour le public, et s'il n'y aurait pas d'autres moyens de parvenir au but que l'on désire par une autre voie.

Le projet en question n'est pas nouveau; un Comité de la Chambre d'Assemblée fut chargé dans la dernière session de s'enquérir s'il ne serait pas convenable de convertir en une Maison d'Industrie le bâtiment érigé pour faire un Hôpital de Marine; et ce Comité fit rapport que cela ne pouvait se faire. Nous renvoyons aux extraits du rapport de ce Comité à la suite de cet article. Les raisons sur lesquelles le rapport du Comité est fondé sont assurément bien fortes. Il en coûterait une somme considérable pour donner au bâtiment une distribution intérieure plus convenable à une Maison d'Industrie, et encore avec ces changements ne pourrait-il jamais répondre parfaitement aux fins d'une pareille institution. Ainsi voilà donc une forte somme dépensée à pure perte pour faire une Maison d'Industrie incom-

mode, mal distribuée. Il y a une autre raison : un bâtiment pour lequel il a déjà été voté £1600, n'est-il pas un édifice trop coûteux, trop splendide pour une Maison d'Industrie, dans l'état actuel de notre société ? Ne pourrait-on pas se procurer pour beaucoup moins un local moins dispendieux, et qui répondrait à tous nos besoins, sous ce rapport, d'ici à un nombre d'années ? Par exemple pourquoi ne jetterait-on pas les yeux sur les bâtiments et le terrain où est maintenant l'Hôpital des Emigrés, qui doit être vendu le printemps prochain par autorité de justice. Cette propriété ne peut monter bien haut, et pourrait, ce nous semble suffire à cet objet pendant un bon nombre d'années, au bout desquelles, si les bâtiments ne suffisaient plus, on pourrait en ériger d'autres plus vastes, plus commodes, car le terrain est spacieux, et s'étend en profondeur d'une rue à l'autre ?

Une Maison d'Industrie est devenue sans aucun doute, une nécessité urgente en cette ville, et surtout dans les villes situées sous un climat comme le nôtre, car toutes circonstances égales d'ailleurs, nous avons à procurer une subsistance à la classe indigente dans la saison glacée et inactive de nos longs hivers, et si nous ne pouvons le faire par l'agriculture, nous devons donner de l'ouvrage aux pauvres désœuvrés. Mais si nous avons besoin d'une Maison d'Industrie, nous avons aussi besoin d'un Hôpital, tant pour les malades toujours en grand nombre dans un port de mer où afflue une émigration nombreuse, que pour y faire une Ecole de médecine, et de clinique chose qui manque encore à la Capitale de cette Province, tandis qu'elle existe à Montréal depuis plusieurs années. Ain dans le cas où l'on réussirait à obtenir le changement de destination du bâtiment en question, il faudrait penser à élever un Hôpital quelque part, et où le mettrait-on ? Il ne suffit pas de crier à tort ou à raison contre le site de l'Hôpital de Marine, il faudrait désigner quelque autre endroit où il serait plus avantageusement placé, toujours en consultant les moyens pécuniaires de la province. Peut-être qu'alors on pourrait donner des explications qui satisfaiseraient les plus enclins à la critique. On donnerait par là aux personnes impliquées occasion de se défendre et de démontrer la justesse de leurs vues et de leurs décisions.

En parlant plus haut de maison d'Industrie, nous n'entendons parler que d'une maison où l'on procurera en tout temps de l'ouvrage aux gens pauvres et sans emploi, et nullement d'une maison de peine et de travail pour les criminels, maisons connues sous le nom de Pénitentiaires. Il y aurait encore plus d'objection à convertir l'Hôpital de marine en pénitentiaire qu'en maison d'Industrie. La surveillance doit être si rigoureuse dans un pénitentiaire, que l'objection fondée sur la distribution des appartements a encore plus de force dans le cas actuel ; joignez à cela qu'un pénitentiaire est une prison, un endroit par conséquent d'où l'on s'échappe quand on peut, et qui doit être construit d'une manière et avec une solidité toutes particulières pour faire avorter toute tentative d'évasion. Quels frais immenses ne faudrait-il pas encourir pour donner ces conditions essentielles au bâtiment sous sa nouvelle destination ? Car il faut considérer qu'il suffit d'un pareil établissement pour toute la province, et qu'ainsi il doit être dès le commencement tel à pouvoir suffire perpétuellement aux besoins du pays. Ce n'est pas du tout un de ces établissements où il soit permis de faire les choses à demi, il nous le faut tout de suite aussi parfait que possible. Ce serait parcimonie dans ce cas, qu'une vaine économie qui ne nous donnerait qu'un local incommode, mal distribué et insuffisant. Mais encore une fois, si vous prenez l'Hôpital de marine, où vous bâtirez-vous un Hôpital, car l'Hôpital il nous faut, tout autant qu'une maison d'Industrie et un pénitentiaire, pour la raison qu'il y a des malades à soigner et des médecins à nourrir, et des paresseux à faire travailler.

Extraits du Rapport du Comité mentionné dans l'article ci-dessus. Samedi, 23 Février, 1833. Joseph Marin, Ecuyer, M. D. appelé, et interrogé :— D'après l'état avancé de l'édifice actuel, et sa destination proposée, serait-il facile d'en changer la destination, pour convertir le dit Edifice en une Maison d'Industrie ?—D'après l'état avancé du dit Edifice et ses divisions, je ne crois pas qu'il fût possible de convertir la dite bâtisse en une Maison d'Industrie, avec avantage pour le public ; on pourrait tout au plus en faire un Edifice temporaire, mais qui ne pourrait répondre aux besoins et aux arrangements d'une Maison d'Industrie.

Considérez-vous que l'étendue de terrain accordée pour l'usage et les dépendances de l'Hôpital de Marine, soit suffisante pour répondre aux besoins d'une Maison d'Industrie ?—Je considère que le terrain, et sa situation près de la Rivière, offrent des avantages pour une Maison d'Industrie dans ce lieu ; mais il me semble que l'étendue du terrain en question est trop limitée pour un tel établissement, considérant l'augmentation rapide de la population, et le temps à venir.

Des deux établissements, savoir, un Hôpital ou une Maison d'Industrie, lequel des deux Edifices est d'un besoin plus urgent pour le public dans cette Cité ?—Je considère que les deux établissements sont d'une nécessité absolue ; mais l'expérience prouve la nécessité d'un Hôpital par dessus toute autre considération.

M. Henry Musgrave Blacklock, Architecte, appelé de nouveau, et interrogé :— Avez-vous jamais vu des Maisons d'Industrie dans quelque partie de l'Europe ?—J'en ai vu plusieurs à Londres.

Vu l'état avancé de l'édifice en question, et sa destination et construction, pourrait-il être aisément converti en une maison d'Industrie ?—Le Bâtiment actuel pourrait être converti en une maison d'Industrie temporaire, mais sa distribution et

sa construction n'empêcheraient de le recommander pour servir à cette fin, car il serait beaucoup endommagé, attendu que les personnes qu'on admet ordinairement dans ces établissements, et les ouvrages qu'on y fait, demandent un Bâtiment d'une construction bien différente de celle d'un Hôpital.

Croyez-vous que l'étendue de terrain accordée aux Syndics pour le site et l'usage de l'Hôpital de Marine, est suffisante pour les dépendances d'une Maison d'Industrie, pour l'usage de cette Cité ?—Certainement non, à en juger d'après celles que j'ai vues à Londres, et les Plans d'autres, établies dans les Etats-Unis.

Admettant qu'il fût possible de changer la distribution du dit Bâtiment, une partie considérable de l'ouvrage déjà fait ne serait-elle pas entièrement perdue pour la Province, et quel serait le montant de telle perte, y compris les changements nécessaires qu'il faudrait ?—Je pense qu'en résultant une perte certaine de cinq mille livres ; et, après tout, le Bâtiment ne pourrait jamais bien répondre à l'objet qu'on aurait en vue.

Hier, fut lu, dans l'Eglise Cathédrale, un Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec qui annonce un Jubilé dont l'ouverture se fera pour tout le Diocèse, le second dimanche dans l'Octave de Noël. Ce Jubilé est accordé par Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI à l'occasion de son avènement au trône pontifical.

Nous voyons dans le Vindictor de vendredi, qu'un nommé Barbeau, qui fut blessé aux dernières courses de Montréal, par des Soldats de l. Garnison, est mort des suites de ses blessures. Ce journal contient une longue et vive adresse au Gouverneur en Chef à ce sujet, faisant surtout ressortir la négligence des Magistrats en cette occasion et demandant justice.

La Minerve dit que le bruit courait que l'acte des petites causes, et le bill pour incorporer le Collège de St Hyacinthe sont revenus depuis longtemps avec la sanction royale. Nous espérons dit le Vindictor, que pour l'honneur de l'Exécutif on prendra connaissance de ce bruit.

Nous aurions dû appeler plutôt l'attention du public et des amateurs sur la Galerie de peintures que M. Légaré, peintre, a ouverte depuis peu, dans le choix de laquelle cet artiste a montré le bon goût et le talent naturel dont il a fait preuve dans les ouvrages de son propre pinceau. On a toujours regretté que ce Monsieur n'ait pas eu l'occasion d'aller en Europe passer quelque temps sous quelque grand maître et parmi les grands modèles. On pourrait en dire autant de quelques autres canadiens qui travaillent dans cette ligne avec plus ou moins de succès. Nous l'avons déjà dit, le catholicisme qui règne en ce pays offre un débouché constant et toujours croissant aux productions de la peinture sacrée ; et un encouragement par conséquent au génie à se livrer à ce bel art. Nous voyons avec plaisir que dans quelques-uns de nos collègues on donne des leçons de dessin. Cela dévouera quelques talents qui sans cela seraient restés ensevelis, et répandra parmi les classes éclairées des connaissances, des principes qui mettront en état d'apprécier les travaux de nos artistes, et qui sait, si avec le temps on ne dira pas l'Ecole Canadienne, comme on dit aujourd'hui l'Ecole Française, l'Ecole Flammande, &c. Pour revenir à M. Légaré, nous devons dire à sa louange qu'il a refusé de se défaire de plusieurs morceaux de maîtres, pour lesquels on lui offrait un grand prix et qu'on n'aurait assurément jamais eu l'occasion de rencontrer dans le pays. Ne fût-ce que par reconnaissance, quoique s'intéresse aux arts doit au moins une visite annuelle à sa galerie, quoique nous soyons bien assuré que l'objet de M. L. n'est pas le gain, mais le désir de contribuer à l'avancement de son art. Nous renvoyons aux annonces.

Application de la vapeur. Ci-suit une annonce signée A. B. C. publiée dans le Louisville Advertiser. "Après une étude des plus persévérantes de la Chimie, et de la Mécanique, pendant 25 ans, j'en suis arrivé à la conclusion que le Capit. Savary, Fitch, Oliver Evans, Watts et Bolton, Ericason, Braithwaite, Stevenson, de Manchester ; Robert L. Stevens, de New-York, et tous les autres Ingénieurs théoriques et pratiques, avec Perkins, de Londres, et Dupin, se sont éloignés de la vraie voie à l'égard de la force motrice. C'est pourquoi je je crois devoir dire que j'ai trouvé le fulcrum d'Archimède, que m'a remis Thales. Je ferai maintenant mouvoir un bâtiment à vapeur ordinaire sur le pied de 15 milles (5 lieues) à l'heure, sur les rivières ; je ferai mouvoir une batterie de 60 canons de 42, dans 12 pieds d'eau, sur le pied de 12 milles à l'heure, pour la défense nationale, sans que l'ennemi puisse endommager le vaisseau ou la machine ; je traverserai l'Atlantique en 10 jours, par la force de la vapeur, sans arrêter pour prendre des combustibles ; je monterai le fleuve Mississippi sur le pied de 131 milles à l'heure ; et sur un bâtiment qui ne transportera que des passagers, je ferai sur l'Ohio et le Mississippi, 15 milles à l'heure. Je contracterai pour faire et perfectionner cette amélioration dans un bâtiment petit ou grand, en deux ou trois mois. Je suis prêt à donner les sûretés et garanties les plus satisfaisantes. S'adresser à l'Éditeur de l'Advertiser.

Sir John Herschell est sur le point de se rendre au Cap de Bonne Espérance dans l'hémisphère méridional.

REVENU.—Il paraît que le revenu qui se trouve à la disposition de la législature sera moindre cette année que ceux des années précédentes. Outre le tiers à allouer au Haut-Canada, d'après la dernière décision du tiers-arbitre, la sentence arbitraire a été renvoyée à l'époque de la première dispute ; et vu cette circonstance, le Haut-Canada a droit à £15,000 d'arrérages, outre le tiers du revenu.—Gaz. Québec.

MONSIEUR L'ÉDITEUR, Veuillez insérer ce qui suit dans votre prochaine feuille.

MONSIEUR SCRUTATEUR, J'avoue qu'après avoir lu l'article éditorial de la Gazette de Québec, qui a rapport à l'Hôpital de Marine, j'ai compris comme vous, que les Syndics actuels de cet hospice étaient accusés de Dol (car le mot anglais

Job dans le sens qu'il est donné ne veut pas dire autre chose) aussi bien que celui où qui avaient projeté la mesure et soutenu le Bill qui pourvoit à son érection ; mais je suis content de vous apprendre, que par la réponse de Monsieur l'Éditeur de cette Gazette, à la lettre que les Syndics lui ont adressée sur le sujet, que ce Monsieur a eu la franchise de déclarer "qu'il n'avait entendu faire allusion dans son écrit qu'à ceux qui avaient originé la mesure."—En sorte qu'honi soit qui mal y pense, tant qu'à moi et à mes collègues.

UN SINDIC, de P. H. de M. 22 Novembre 1833.

Aux Correspondans.—Le but qu'a Un du peuple est trop honorable pour que nous ne fassions pas tout en nous pour l'aider à l'atteindre. C'est ce que nous ferons aussitôt qu'il nous aura fait l'honneur de nous épeler son nom : la mesure de la discussion exigeant une telle précaution de notre part.

Un Syndic de P. H. de M. sait fort bien faire les choses. Nous devons dire cependant que la justice seule sera toujours un accompagnement suffisant, en pareil cas.

Un Observateur est venu trop tard pour aujourd'hui.

ERRATA dans l'écrit du Scrutateur.

3me. paragraphe, ligne 2me., pour "s'ap-procevant" dites "s'apercevant," et ligne 5me., pour "le Jobbeur" dites "les Jobbeurs."

—Au Village Debaratz, le 17 du courant, la Dame de Jos. Benoit, Ecuyer, a mis au monde un fils.

Au Manoir Seigneurial de Terrebonne, le 7 du courant, la dame de Joseph Masson, écuyer, a mis au monde un fils.

MAINTENANT sous Presse et sera prêt à vendre à ce Bureau SAMEDI prochain, Prix trente sols. INSTRUCTIONS en forme de Catéchisme sur le JUBILÉ, accordé par N. S. P. Pape Grégoire XVII, par ses lettres apostoliques du 2 Décembre 1832, avec précis du Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec à l'occasion du prochain Jubilé. Bureau du Canadien, 25 Nov. 1833.

AVIS.

Le Soussigné ayant réuni à sa maison neuve, située rue St. Angèle, toute sa collection de peintures et gravures, dont la plus grande partie est de la main des premiers peintres d'Europe et étant la plus riche collection de ce genre qui ait jamais paru en Canada, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'elle est exposée à la vue des amateurs tous les jours de la semaine entre dix heures du matin et quatre heures du soir, excepté les fêtes et dimanches.

Prix d'admission 1s. 3d. Abonnement pour la saison 5s. do. pour étude pendant 10s.

JOSEPH LÉGARÉ. Peintre.

Haute-ville de Québec, ? 21 Novembre, 1833. N. B.—Mr. Légaré sera toujours prêt à exécuter tous ordres qui lui seront donnés pour tableaux d'Eglises, Vues du Pays, &c. &c. &c.

VENTE PAR ENCAN

Sera vendue au Magasin de Mr. BRECHON, sans réserve LUNDI prochain, le 25 courant, (rue St. Anne N. 3.)

TOUT son fonds de magasin consistant en : Rubans, gaze et autres, crêpes de diverses couleurs, laines assorties, pantouffles, boîtes à ouvrages, ciseaux, portefeuilles, et grand assortiment de parfumeries, jouets d'enfants, gravures, devants de cheminée, verreries, &c. &c. —Aussi :— 25 douzaines vin de Champagne et quelques caisses d'autres vins Français.

Condition, argent comptant, La vente commencera à UNE heure précise, et continuera le soir à SEPT heures.

M. BALZARETTI, & Cie. Québec, 22 Novembre 1833.

AVIS.—Succession vacante de feu MARTIN LEGASSE. On donne avis que M. E. DOUARD CLACKEMEYER, notaire, est autorisé à régler toutes les affaires de la succession vacante de feu Martin Legasse, en son vivant marchand au Cap Chat ; et toutes personnes qui ont des réclamations contre ou qui doivent à la dite succession sont priées de s'adresser au dit notaire, en son Etude, rue St. Pierre, n. 34.

P. PELLETIER, Curateur. Québec, 22 Nov. 1833.

CHAPELLERIE DE QUEBEC.

Les soussignés informent très respectueusement les Dames et Messieurs de Québec, et de ses environs qu'ils ont enjoint à leur assortiment ordinaire de chapeaux, un assortiment de Pelletteries, savoir : Casques Manchons, Palatines, Gants, &c. &c. —Aussi— Capuches de Castor supérieures à la dernière mode, Magasin No. 1, rue la Fabrique, vis-à-vis le Marché de la Haute-Ville, autres vis. Wm. Hall.

CORRIVEAU & HALL, Québec, 12 Novembre, 1833.

N. B. Capuches reformées à la dernière mode. C. & H.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE semi-annuel de 3 par cent, sur le montant du Capital versé, a été ce jour déclaré, et sera payable aux ACTIONNAIRES, LUNDI 2 Décembre.

Par ordre, W. HENDERSON, Secrétaire.

Bureau d'Assurance, Québec 25 Octobre, 1833.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS Boîtes Savon de Montréal, 100 barils Saïndoux frais, 50 quarts farine d'avoine supérieure, Lard Mèss et Prime Mèss.

WATSON, BLACK & Cie. Rue Saulx-au-Matlot. 6juillet, 1833

PERDUE. Hier une GRANDE CLEF depuis la Haute-Ville au Faubourg St. Jean. On pourra la remettre au Bureau de ce Journal, où l'on recevra une récompense raisonnable. Bureau du Canadien, 21 Novembre, 1833.

Compagnie d'Assurance contre les Accidents de Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES soussignés ayant été nommés agents à Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents de feu et de la vie de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans le Bas-Canada ; et aussi sur les bateaux à-vapeur naviguant dans les rivières, ou entre aucun port ou ports dans le Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'il y en a, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow.

RODGER, DEAN, & Cie. Québec, 12 juillet 1833. Rue St. Jacques

Waldie's Circulating Library, PROSPECTUS DE DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

UNE année s'est maintenant écoulée depuis que le Soussigné a introduit la nouvelle méthode de publier des ouvrages dans une forme périodique, de manière à pouvoir être transportés par la maille. Quelque confiance qu'il eût dans les avantages que toutes les classes retireraient de cet essai, le succès a surpassé ses espérances, et il commença une nouvelle année avec plus d'ardeur et d'assiduité. L'expérience a suggéré des améliorations qui ont déjà été adoptées ; et à mesure que d'autres se présentent, elles seront mises à effet dans le cours de la publication des nouveaux volumes ; en sorte que l'intérêt et la valeur de l'ouvrage ira toujours croissant.

On peut cependant se former une idée d'après ce qui a déjà été fait, de ce qui pourra se faire par la suite, et le soussigné se flâte qu'il suffira de rapporter les faits pour convaincre ceux qui n'ont pas encore réfléchi sur ce sujet, des avantages qui résultent de ce mode de publications. Les ouvrages suivants ont été publiés dans le cours de la première année pour la modique somme de CINQ PIASTRES.

Waldstein, or the Swedes in Prague, a novel by Madame Fichler. Memoirs of Count Lavallette, written by himself. Six Months in America, by Godfrey T. Vigne. Klosterheim, or the Masque, a novel, by the English Opium Eater. The Hill and the Valley, a tale by Harrie Martineau. Travels in Peru, by Edmond Temple. Lafayette and Louis-Philippe, by B. Sarrans. The Gentle Recruit, a tale, by the author of the Subaltern.

Saratoga, by the same. A Family Tour in South Holland, by Col. Batty. Lives and Exploits of Banditti and Robbers, by C. Macfarlane. The Italian Exile in England, by Count Pecchio. Memoirs of the Duchess of St. Leo—Hortense. Journal of a Nobleman at the Congress of Vienna. Letters from the Earl of Chatham to his Nephew. Editorial Notices, Poetry, Anecdotes, etc. etc.

Wacousta, or the Prophecy, a tale of Detroit and Michillimackinac, by the author of Ecarté. Mrs. Lushington's Journey from India to England. Rambles of a Naturalist, by Dr. Godman. Life of Dr. John Leyden, by Sir Walter Scott. Waltham, a novel, being Vol. 3 of the Library of Romance.

Memoirs of Dr. Burney, by Madame D'Arblay, author of Evelina, Cecilia, etc. The Black Velvet Bag, and Mademoiselle Therese, by Miss Mitford. Elliot's Letters from the North of Europe. Memoir of Silvio Pellico. Madame Dard's Narrative of the Shipreck of the Medusa.

Life and Adventures of the Chevalier Charles Stuart, and History of the Rebellion in Scotland in 1745, 1746. By Robert Chambers. Great Britain in 1833, by Baron D'Haussez, Ex-minister of King Charles X. The Story of Captain X—, by the author of Traits of Travel. A Subaltern's Furlough, descriptive of America, by Lieut. Coke.

Remarques Editoriales, Poésie, etc. Des 840 pages qui composent le contenu des deux volumes de l'année, il y a eu précisément 590 pages qui ont été réimprimées après nous, laissant 250 qui se trouvent exclusivement dans le "Library." Quoique cette première partie ait été fournie aux Libraires beaucoup au-dessous du taux ordinaire, et imprimée en petits caractères, le prix, en forme de livres, était de 12 piastres, égal à DIX SEPT PIASTRES pour l'année.

Lorsqu'on regarde les avantages qui résultent de l'envoi de l'ouvrage par la maille, et qu'on considère qu'en s'associant cinq ensemble on peut se procurer pour 4 piastres chacun, ce qui fait une différence suffisante pour payer les frais du port il faut avouer que c'est la plus grande réduction sur le prix ordinaire d'un article qu'on ait jamais essayé de faire, encore moins de mettre à exécution. Mais le soussigné ne fonde pas ses prétentions à l'encouragement public seulement sur la modicité du prix de son Journal. Les ouvrages qui ont été publiés tiennent un rang distingué sous le rapport littéraire et l'intérêt des sujets, ce qui est prouvé par la publication d'une seconde édition du Library en forme de livres, qui s'est faite presque immédiatement, et le débit rapide qu'elle a obtenu sous cette forme, quoiqu'à un prix beaucoup plus élevé.

Le tems et l'attention d'un homme de lettres sont presque entièrement dédiés à faire des sélections pour l'ouvrage, et à chercher, tant parmi les différents ouvrages de livres qui se trouvent dans les différentes institutions publiques de Philadelphie, que parmi les publications nouvelles importées de la Grande-Bretagne, les sujets les plus intéressants ; et il a eu la satisfaction de mettre devant le public Américain plusieurs ouvrages, qui sans cela n'auraient peut-être pas été réimprimés dans ce pays.

Comme on se propose de ne publier que peu d'exemplaires au delà du nombre des souscriptions, on prie ceux qui désirent se procurer l'ouvrage d'envoyer leurs ordres aussitôt que possible. Cette espèce de publication ne pouvant se soutenir que par une liste de souscripteurs nombreux et ponctuels, on sollicite l'encouragement des amis d'une diffusion économique de bonne littérature.

* On peut se procurer quelques exemplaires des deux premiers volumes.

A. WALDIE, No. 6, North Eight street, Philadelphia

L'ABELLE CANADIENNE. PROSPECTUS.

DEPUIS quelques années les publications périodiques destinées à l'instruction du peuple s'accroissent rapidement, sur

tout en France et en Angleterre. Les avantages qui en sont déjà résultés sont inappréciables. Jusque-là les lumières n'avaient été que le partage des classes riches ou privilégiées, le peuple était resté dans l'ombre ; mais les progrès de la civilisation et de la liberté l'ayant tiré de l'espèce d'inertie et de nullité où il était tombé, on a senti le besoin de l'éclairer pour le rendre capable de profiter des avantages que lui promettait un nouvel ordre de choses.

Parmi ces publications, il paraît à Londres et à Paris des Magasins hebdomadaires, que la modicité du prix permet au plus pauvre citoyen de se procurer. Ces magasins renferment toutes sortes de sujets, tirés des arts, des sciences, de l'histoire, de la littérature, des voyages, &c. C'est une collection des morceaux les plus instructifs de tous les écrivains dans tous les genres. Le citoyen pauvre trouve dans ces magasins la fleur de tous les ouvrages que ses moyens pécuniaires ne lui permettent pas d'avoir. On n'a pas besoin d'en dire d'avantage pour en faire sentir l'utilité dans ce pays.

L'utilité d'une publication semblable et le succès qu'ont obtenu le Penny Magazine de Londres, publié par la société pour la diffusion des connaissances utiles, et le Magazine Pittoresque de Paris, nous ayant fait croire qu'elle ne pourrait manquer de réussir en Canada, nous nous sommes proposé de publier un Recueil de la même nature sous le nom d'Abelle Canadienne à un prix aussi modique que possible.

Cet ouvrage sera destiné au peuple et particulièrement à la jeunesse Canadienne et aux enfants qui fréquentent les écoles. Les pères de famille pourront toujours en recommander la lecture à leurs enfants qui y trouveront de quoi à s'amuser et à s'instruire.

Nous avons vu nous-même les fruits salutaires qu'a produits la lecture de pareils ouvrages en Europe, et l'intelligence de la jeunesse Canadienne n'est pas inférieure à celle des jeunes gens d'outre-mer.

Les gens âgés ne perdront pas leur temps en lisant l'Abelle ; la lecture en sera pour eux quelque fois utile et toujours amusante ; elle leur rappellera souvent à l'esprit les choses que la vie leur avaient fait oublier.

L'Abelle paraîtra tous les samedis. Le prix de l'abonnement sera de dix schellings par an ; et dès que nous aurons mille abonnés, nous pourrons réduire l'abonnement.

Il est bon de remarquer ici que la politique est exclue de notre publication, nous n'en parlerons point.

L'Abelle paraîtra aussitôt que la liste des abonnés dans le pays se montera à 500.

Pour rendre l'Abelle Canadienne aussi utile et intéressante qu'elle pourrait l'être, nous mettrons à contribution tous les auteurs et toutes les publications que nous pourrions nous procurer, et nous ferons le choix de nos extraits avec tout le jugement dont nous sommes capables, ayant toujours soin de consulter avant tout, les besoins du pays. Nous n'épargnerons ni temps, ni veuille pour satisfaire le public et rendre cette publication digne de lui. Nous espérons, en retour, qu'il nous montrera quelque indulgence.

Les personnes qui voudront bien nous aider de leurs connaissances et de leurs lumières pourront nous adresser leurs écrits que nous publierons toujours avec reconnaissance.

F. X. GARNEAU. Québec, 26 Oct., 1833.

AVIS. L'ABELLE CANADIENNE, à six sous par livraison.

Cet ouvrage formera chaque année un fort volume grand in-8vo., qui sera publié par livraisons de 8 pages sur beau papier. A la fin de chaque année le volume sera complété par un titre, un index des articles avec l'indication des pages.

Il paraîtra une livraison par semaine. La dernière livraison paraîtra dès que la liste des abonnés se montera à cinq cents.

Conditions de l'abonnement. Le prix de cet ouvrage est fixé : 1°. A six sous par livraison.—2°. A un schelling par mois.—3°. A trois schellings par trois mois.—4°. A cinq schellings et demi par six mois.—5°. A dix schellings par an

On pourra s'abonner ou acheter des livraisons chez MM. Fréchette & Cie. Imprimeurs, rue Lamontagne, Québec.

Dans les prix ci-dessus n'est pas compris le port des livraisons, dans les différentes parties de la Province, lequel sera payé par l'abonné.

Afin de faciliter le paiement de l'abonnement aux gens les moins aisés, il se fera tous les trois mois par payemens de deux schellings et demi, somme qu'il leur sera plus facile de trouver.

Des agens seront nommés dans les villes et dans les principaux endroits de la Province chez lesquels des dépôts seront établis pour ceux qui voudront acheter l'Abelle Canadienne.

Les Messieurs, et surtout les Maîtres de Poste qui voudront agir comme Agens pour procurer des souscripteurs et recueillir le prix des abonnemens, par les différentes parties du pays voudront bien nous le faire savoir, en nous faisant connaître leurs conditions, et l'offre de leurs services sera reçu avec reconnaissance.

Toutes les lettres doivent être affranchies. Le bureau et le dépôt principal sont à Québec chez MM. Fréchette & Cie., rue La Montagne.